## DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre	de	Me	mbre	es	composant	:
and the same of th	200	C 1980	100	10.00		

Le Conseil Municipal:

53

AUBERVILLIERS

:0:

En exercice:

Présents:

53

41

N°133

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

**L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

## Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Marie-Pascale REMY

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Madame Solène DA SILVA

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES

**PEIXOTO** 

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Nadège NIFEUR

Monsieur Zishan BUTT

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Ling LENZI

Monsieur Philippe ALLAIN

Monsieur Cédric SCHROEDER

Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Guillaume GODIN

Madame Véronique DAUVERGNE

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Nabila DJEBBARI

Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Annie VACHER

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Le déclassement de la portion de terrain de la parcelle cadastrée K56 sis 4 bis rue du Goulet

## LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre-Moutier ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre-Moutier;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier;

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°1 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°3 à la convention de subvention entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et la société Deltaville pour le versement par la Ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre-Moutier à Aubervilliers ;

Vu le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 créant l'Etablissement public territorial Plaine Commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 mai 2017 approuvant la fusion

absorption de la SEM Deltaville par la SEM Séquano Aménagement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2017 approuvant la fusion absorption de la SEM Deltaville par la SEM Séquano Aménagement et l'avenant n°4 à la convention tripartite passée entre la ville d'Aubervilliers, Plaine Commune et Deltaville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2021 approuvant le déclassement du passage Henri Alleg du domaine public ;

Vu la sollicitation de la société Séquano de déclassement du bout de terrain du 4bis rue du Goulet pour la réalisation d'un nouvel alignement de la parcelle cadastrée section K numéro 56 ;

Vu le constat d'huissier en date du 13 avril 2023, constatant la désaffection dudit terrain ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est propriétaire d'une emprise foncière constitutive du domaine public d'une superficie d'environ 34 m²;

Considérant que la ville d'Aubervilliers, consent au nouvel alignement de la parcelle cadastrée section K numéro 56, ce qui conduit à l'intégration des 34 m² dans le nouvel alignement ;

Considérant que le déclassement du domaine public communal de cette parcelle est conditionné par le constat préalable de la désaffectation du bien ;

Considérant la désaffection constatée par acte d'huissier en date du 13 avril 2023 ;

Considérant que le déclassement dudit bien est nécessaire au transfert de celui-ci dans le domaine privé communal ;

Adoption à la majorité par 42 pour , 7 se sont abstenus (Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Pierre-Yves NAULEAU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 4 ne prennent pas part au vote (Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR, Jean-Jacques KARMAN, Safia BOUCHA)

## **DELIBERE:**

**CONSTATE** la désaffectation et **PRONONCE** le déclassement de la partie de la parcelle cadastrée section K numéro 56 d'une superficie d'environ 34 m².

AUTORISE le nouvel alignement de la parcelle cadastrée section K numéro 56.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<a href="https://www.telerecours.fr/">https://www.telerecours.fr/</a>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 03/10/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230928-lmc131561-AR-1-1

Publiée le : 03/10/23

Certifiée exécutoire: 03/10/23

Le Maire,

Karine FRANCLET

